

# PLEUDIHEN



Village

## Et maintenant la Bonne Année!

Après avoir fêté traditionnellement NOËL en famille, nous nous apprêtons à présenter à nos proches, nos Amis et tous ceux qui nous sont chers, nos meilleurs vœux de **BONNE ANNEE!**

Ces deux mots que nous souhaitons, sans y penser, ont une très longue histoire derrière eux et n'ont pas toujours été évoqués à la date du 1er janvier. Voyons ci-après l'Histoire de ce Nouvel An.

La célébration du Nouvel An est la plus vieille commémoration du monde. La toute première daterait de plus de 4000 ans et était célébrée à Babylone. La nouvelle année commençait alors avec la première Nouvelle Lune qui suivait le solstice de printemps.

Le début du printemps est en effet un moment logique pour commencer la nouvelle année. En fait, c'est la saison de la renaissance, le moment où l'on plante la nouvelle récolte et où les plantes reflorissent. Les célébrations babyloniennes du Nouvel An duraient onze jours. On y fêtait le dieu Mardouk qui protégeait les récoltes et il est certain que nos festivités modernes de la Saint-Sylvestre sont bien pâles en comparaison.

En 46 avant Jésus-Christ, Jules César, établit le calendrier Julien. Le 1er janvier représente alors le jour du Nouvel An et pour synchroniser le calendrier avec le soleil, César a dû créer une année de 445 jours.

Les Romains dédiaient ce jour à Janus, Dieu des portes et des commencements.

A la chute de l'empire romain, cette tradition tend à disparaître pour reprendre au Moyen Âge. Mais les dates sont différentes selon les pays. Il faut attendre l'instauration du calendrier grégorien par le pape Grégoire XIII en 1582 pour que l'année commence le 1er janvier sans avoir à jouer avec les dates.

\*\*\*\*\*

De nombreuses formules personnelles sont utilisées afin de présenter nos vœux de bonne et heureuse année. Plusieurs thèmes évoquent: le bonheur, l'amour, la joie, le plaisir, l'amitié, la santé, la réussite, la richesse, la chance, ..., et tout ce que nous souhaitons offrir aux êtres chers, ou que chacun puisse espérer recevoir.

Toutefois, en fonction de certains pays ou régions françaises, nous pouvons également et tout simplement nous adresser à nos correspondants en disant "BONNE ANNEE" dans la langue locale comme quelques exemples ci-après:

- en allemand : Ein gutes neues jahr
- en alsacien : Güets nëies johr
- en anglais : Happy new year
- en catalan : Felic any nou
- en espagnol : Feliz ano nuevo-prospero ano nuevo
- en corse : Pace è salute
- en italien : Felice anno nuovo, buon anno
- en créole antillais : Bon lanné
- en portugais : Feliz ano novo
- en créole réunionnais : Bone-èrèz ané
- en créole mauricien : Banané
- en tahitien : La orana i te matahiti api

et dans notre belle région de Bretagne: BLOAVEZH MAT.

Jean REUNGOAT  
Adjoint aux affaires générales



Le MAIRE et le CONSEIL MUNICIPAL

ont le plaisir de vous convier à la cérémonie des vœux du Nouvel An  
Le DIMANCHE 5 JANVIER 2014  
à 11h30, à la salle des fêtes.



27/12/2013 n°1723

[www.pleudihen.fr](http://www.pleudihen.fr)

### Infos pratiques.

Sapeurs-pompiers : 112 ou 18 (d'un fixe)  
Médecin : 15 Pharmacie : 3237  
Assistante sociale : RDV au  
02.96.85.81.60  
Association « Soleil et Sourires » : contact  
Pleudihen : 02.96.83.20.75  
Ambulances de La Rance :  
02.96.83.38.64  
Cabinet infirmier : 31 rue de Saint-Malo  
02.96.88.28.57

### GARDE du Réseau Bronchiolite

28-29 déc. – ROBIN Jean-Luc – 21 rue  
des Pivents – DINAN ☎ 02.96.39.91.11  
1<sup>ER</sup> JANV. – MONIAUX Corinne – 1 bis rue  
de Dinan – PLEUDIHEN ☎ 02.96.88.24.50

### CENTRE CULTUREL

✓ Bibliothèque 2.96.88.20.55

Mardi 31 déc: 9h-12h  
Mercredi 1er janv : FERMEE  
Vendredi 3 janv : FERMEE  
Samedi 4 janv : 9h30-12h30  
☎ CLUB LECTURE – Prochain RDV : mardi  
14 janvier 2014, de 14h à 16h.

✓ Exposition 02.96.88.20.55

L'exposition sous forme de malles à ouvrir  
(Madère, Roumanie, Mali, Sénégal, Inde,  
Vietnam) par Gisèle BION du 4 au 31  
janvier 2014. ENTREE LIBRE.

### Tri sélectif

Prochain ramassage des sacs jaunes  
dans les villages : mardi 31 dec.

### ECOLE NOTRE-DAME / SOIREE COMIQUE

L'APEL de l'école Notre-Dame organise une soirée comique avec Elian Rabine le **samedi 22 février 2014**, à 20h30, à la salle des Fêtes. Les fêtes approchent, pensez à vos amis, votre famille ! Sur réservation : 10 euros / sur place : 12 euros. Informations au 06.63.07.02.78

### BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Une vingtaine d'enfants accompagnés de leurs parents sont venus à la bibliothèque samedi 21 décembre, écouter "La magie de l'hiver - le petit Gnouf" de Dominique Demers et "Noël au château" de Myriam Baudic. Merci à Mme Bonneté, lectrice du premier conte.  
Prochain rendez-vous conte : samedi 25 janvier 2014.

### SOUSCRIPTION EGLISE NOTRE-DAME Pleudihen

- Le Conseil Municipal a souhaité lancer une souscription publique afin de permettre à chacun, de participer à la sauvegarde de notre église, suite aux travaux très importants entrepris après la chute d'un galbe du clocher. Nous remercions par avance tous les donateurs pour leur générosité.

**Comment faire un don :** Par courrier : envoyez un bon de souscription (disponible en mairie, bibliothèque et commerces de la commune) complété et accompagné de votre don par chèque à la Fondation du patrimoine de Bretagne. Par internet via le site sécurisé [www.fondation-patrimoine.org/15044](http://www.fondation-patrimoine.org/15044)

### BADGES D'ACCES EN DECHETERIE : AU 1ER JANVIER, COMMENT CA SE PASSE ?

Les badges d'accès en déchèterie seront automatiquement recréés de 16 passages. Vous n'avez aucune manipulation à effectuer. Sachez que les passages ne se cumulent pas. Peu importe le nombre de passages restants au 31 décembre, vous en aurez 16 au 1er janvier. Si vous n'avez pas encore de badge, il est toujours possible d'en retirer un, en vous rendant au siège de la CODI muni d'un justificatif de domicile (eau ou EDF) de moins de 6 mois, ou en l'envoyant par mail : [ambassadeur.tri@cc-codi.fr](mailto:ambassadeur.tri@cc-codi.fr)

### JOURNAL MUNICIPAL "hors-série"

Actuellement, le 4ème bulletin municipal "hors-série" est distribué dans tous les foyers pleudihennais par les conseillers municipaux. Nous vous remercions de leur réserver le meilleur accueil.

**Théâtre des Jacobins** - Rue de l'Horloge 22100 Dinan. Billetterie : 02.96.87.03.11. **VENDREDI 23 MAI 2014 - SPECTACLE** - Anne et Yann Queffelec : concert récit en l'Eglise de Pleudihen sur Rance, à 20h30. Ce concert-récit transporte le public au cœur de la vie d'une pianiste et de son frère écrivain. Une photo de famille qui offre un moment musical et littéraire inédit. Tarifs : 14€/11€.

### ARRETE en date du 19 novembre 2013 portant Réglementation temporaire de la circulation

Déviations de la circulation pour travaux AEP sur la route départementale RD 366 Commune de LA VILLE ES NONAIS

1. La circulation de tous les véhicules est temporairement interdite sur la RD366/Rue Duguesclin au droit du chantier.

2. Les usagers concernés par cette interdiction pourront emprunter l'itinéraire de déviation suivant :

➤ Pour les usagers circulant en VL et PL venant de PLOUER SUR RANCE depuis la RD 366 et désirant se rendre en direction de CHATEAUNEUF, ils emprunteront l'itinéraire :

- RD 366 - RD 137 puis prendront la sortie CHATEAUNEUF.

L'itinéraire de déviation sera identique dans l'autre sens pour les usagers venant vers CHATEAUNEUF et désirant se rendre en direction de PLOUER.

➤ Pour les usagers non autorisés à emprunter la RN 176 et la RD 137, un itinéraire de déviation au sein de l'agglomération de LA VILLE ES NONAIS sera mis en place par :

la rue de Vigneux, Rue du Vau Doré, Rue de Jaunais, Rue d'Aleth avec mise en place d'un alternant à l'intersection RD407/RD366.

La rue Duguesclin sera barrée à l'intersection RD407/RD366 avec mise en place de déviation par la RD29.

3. Le présent arrêté prendra effet le 13 janvier 2014 à 9h15 jusqu'au 17 janvier 2014 à 16h15.

**MAISON de RETRAITE - EXPOSITION.** Durant tout le mois de décembre, exposition de photographies par l'association des photographes animaliers bretons, visible dans la salle d'animation de 10h à 18h.

### INSCRIPTION sur les LISTES ELECTORALES

Pour voter en 2014, pensez à vous inscrire avant le 31 décembre 2013. Pour pouvoir voter en 2014, les citoyens français et de l'Union européenne doivent être inscrits sur les listes électorales. La date limite d'inscription est fixée au 31 décembre 2013.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. Toutefois, il est préférable de vérifier qu'aucun oubli n'a eu lieu auprès de la mairie. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes fait l'objet d'une démarche volontaire (à effectuer au plus tôt).

Lors d'un déménagement, il est nécessaire de déclarer le changement d'adresse auprès de la commune du nouveau domicile.

➤ Si vous déménagez dans une autre commune : vous devez vous inscrire sur la liste électorale de votre nouvelle commune en procédant aux mêmes formalités que pour une première inscription. Vous serez ensuite radié automatiquement des listes de votre ancien domicile, sans aucune démarche à effectuer de votre part.

➤ Si vous restez dans la même commune, vous devez informer la mairie en joignant un justificatif de domicile en vous rendant à la mairie.

10+5

### La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1er janvier 2014

L'État simplifie vos démarches

A compter du 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.

- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance. Inutile de vous déplacer dans votre mairie.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée. <http://www.interieur.gouv.fr>  
<http://www.diplomatie.gouv.fr>